



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Bilan annuel de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 - 2015

FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »



Photographie : Blongios nain femelle_LEMOIGNE



Décembre 2015

Sommaire

1. Préambule	1
1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis	1
1.2) Les missions de la structure porteuse.....	4
1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB	5
2. Gestion des habitats et des espèces	7
2.1) La mise en œuvre des plans de gestion	7
2.3) L'étude animation 2015 : une étude dédiée au Blongios nain	8
2.2) Les contrats Natura 2000, bilan et perspectives	11
3. Évaluation des incidences des projets	17
3.1) Les études des incidences et les évaluations environnementales.....	17
3.2) L'animateur Natura 2000 au cœur des projets.....	17
4. Suivis et inventaires scientifiques.....	19
4.1) Le suivi des espèces	19
4.2) Les données de 2014 à 2015.....	20
5. Information, communication et sensibilisation	25
5.1) Natura 2000 à la COP 21	25
5.2) La sortie de la web app « Observ'acteurs ».....	25
6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions	27
7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site	29
7.1) Gouvernance du site	29
7.2) Compléments ou mises à jour du Docob	30
8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB.....	31
Conclusion et perspectives.....	35

1. Préambule

1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

Les 15 parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis constituent depuis 2006 une Zone de Protection Spéciale (ZPS), au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux » du réseau Natura 2000. La présence de **dix espèces d'oiseaux** rares a permis la désignation de ce site : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic noir et la Pie-grièche écorcheur. **Deux autres espèces**, le Pic mar et la Sterne pierregarin, ont par la suite été ajoutés au titre de l'annexe I. Cette diversité d'oiseaux rares constitue une richesse exceptionnelle pour le territoire de Seine-Saint-Denis.

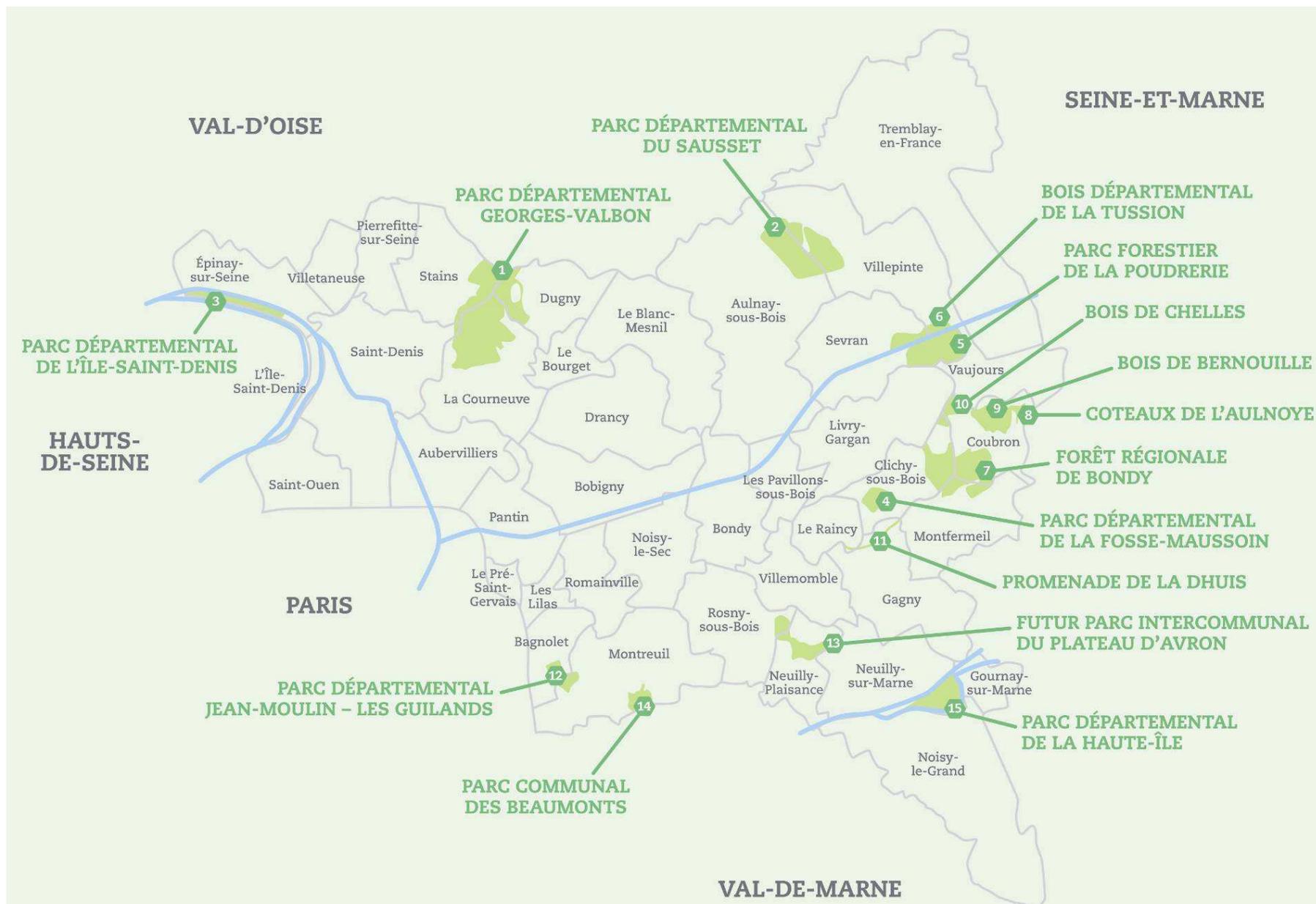
Ce site de **1157 hectares** s'étend sur une partie des 20 communes, soit la moitié des villes du département : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Dugny, Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, La Courneuve, Le Raincy, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevrans, Stains, Vaujours et Villepinte.

Le site Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » a pour particularité d'être un site « réseau », constitué de 15 parcs et forêts répartis sur l'ensemble du département :

- Parc départemental Georges-Valbon (415 hectares),
- Parc départemental du Sausset (200 hectares),
- Parc départemental de la Haute-Île (65 hectares),
- Parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands (26 hectares),
- Parc départemental de la Fosse Maussoin (24 hectares),
- Parc départemental de l'Île-Saint-Denis (23 hectares),
- Parc forestier de la Poudrerie (137 hectares),
- Bois départemental de la Tussion (19 hectares),
- Forêt régionale de Bondy (166 hectares),
- Coteaux de l'Aulnoye (82 hectares),
- Bois de Bernouille (39 hectares),
- Bois de Chelles (22 hectares),
- Promenade de la Dhuis (7 hectares),
- Parc communal des Beaumonts (25 hectares),
- Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron (66 hectares).

Le Document d'objectifs (DOCOB), fixe les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces ayant valu la désignation du site. Ce document constitue le socle du site Natura2000. En Seine-Saint-Denis, l'élaboration du DOCOB a été pilotée par le Département en 2009, et réalisée en concertation avec de nombreux acteurs locaux (associations naturalistes) et nationaux. **Le DOCOB a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011, et le Département a été désigné comme structure porteuse du site Natura 2000 le 29 novembre 2011. Le 29 janvier 2015, lors**

du COPIL, le département de Seine-Saint-Denis a été renouvelé dans sa mission de structure animatrice du site Natura 2000 pour une durée de trois ans. Ce renouvellement va permettre de poursuivre les actions engagées par la Seine-Saint-Denis dans la conservation du site Natura 2000 et des espèces ayant valu sa désignation.



Les 15 entités du site "réseau" Natura 2000

1.2) Les missions de la structure porteuse

Afin de mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs (DOCOB), le département de Seine-Saint-Denis a été désigné structure animatrice pour le site Natura 2000. L'animateur a la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB, notamment à travers des outils comme la contractualisation avec les propriétaires du site. Il fait également le lien avec les services de l'État, garants du bon état de conservation des habitats naturels et des espèces du site.

Le Département est désigné également à la Présidence du Comité de pilotage (COFIL) du site, en la personne de Bélaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour de plusieurs volets :

- **La mise en œuvre des actions prévues par le DOCOB**, notamment à travers la contractualisation (contrats Natura2000) ;
- **L'assistance aux porteurs de projets soumis à évaluation des incidences** ;
- **L'amélioration des connaissances et du suivi scientifique** des espèces ayant valu la désignation du site;
- **La communication, l'information, et la sensibilisation** du grand public, élus, services techniques, porteurs de projets... ;
- **La veille à la cohérence des politiques publiques** par la mise en relation de Natura 2000 avec les autres orientations publiques ;
- **La gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site** (préparation du COFIL annuel, comités techniques...).
- **L'évaluation annuelle de la mise en œuvre du DOCOB** par l'organisation d'un bilan annuel et de l'organisation d'un COFIL.



Visite du Vallon écologique-parc départemental Georges-Valbon © CD93

L'ensemble de ces activités a été défini dans une convention cadre triennale entre l'État (DRIEE) et le Département signée en janvier 2012, qui fait l'objet d'avenants annuels fixant un programme d'activités plus détaillé. Cette convention a été renouvelée en janvier 2015.

1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB

Les espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis sont 12 oiseaux remarquables (inscrits à l'annexe I de la Directive « oiseaux ») : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, et la Sterne pierregarin.

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain dense. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil (nidification et/ou halte migratoire) avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait de la forte fréquentation, de nombreux projets d'urbanisation et d'un effort de prospection inégal.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif, avec :

- d'une part, transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- et d'autre part, d'accompagner les porteurs de projets notamment d'aménagement à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) afin au mieux d'éviter tout impact, voire de limiter les impacts potentiels négatifs des aménagements urbains sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à conserver voir améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

- **ODD1 : « Poursuivre et améliorer la gestion en faveur des milieux et des espèces d'oiseaux Natura 2000 »**

Cet objectif vise à augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagements et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.



Pic noir dans sa loge
© Olivier Hepiegne



Parc forestier de la Poudrerie
© Laurent Mignaux - MEDDTL

- **ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »**

Les parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis accueillent environ 10 millions de visiteurs par an, ce qui est considérable. Cet équilibre entre loisirs et biodiversité constitue un enjeu majeur pour le site. Par ailleurs, dans un contexte de fréquentation du public constamment à la hausse, cet objectif doit être maintenu dans les prochaines années. La gestion différenciée est de ce fait recommandée.

- **ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains et d'aménagement, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités qui composent le site Natura 2000 »**

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour le développement des transports en commun et la construction de logements, deux enjeux majeurs pour le territoire. La maîtrise de ces projets, l'évaluation de leurs incidences sur le site et l'information des porteurs de projets est un enjeu primordial, pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités (trames vertes et bleues).

- **ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »**

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est le seul site européen à être intégralement situé en milieu urbain dense. Il constitue ainsi une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces aux différents publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

Pour atteindre ces objectifs, 13 mesures ont été identifiées dans le DOCOB.

2. Gestion des habitats et des espèces

2.1) La mise en œuvre des plans de gestion

Un des enjeux de l'Objectif de Développement Durable ODD 1 du DOCOB est de « S'assurer de la cohérence des actions de gestion de chaque entité avec les objectifs du site », afin que l'ensemble des objectifs opérationnels d'aménagement et de gestion soient cohérents et complémentaires.

- **La réalisation progressive des plans de gestion des sites Natura 2000**

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier différents enjeux : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc. Cette action permet également de décliner en actions opérationnelles, les objectifs du DOCOB.



Comité technique d'élaboration des plans de gestion © CD93



Réunion de terrain ©CD93

Sur les parcs départementaux, chaque plan de gestion est réalisé grâce à l'appui d'un « Comité d'élaboration » qui rassemble les acteurs du territoire : associations naturalistes (LPO, CORIF, OPIE ...), paysagistes-concepteurs, collectivités locales, État. Ce Comité se réunit aux grandes étapes de la construction du plan de gestion (diagnostic, enjeux/objectifs, plan d'actions) et constitue un moment d'échange et de discussion. Les plans de gestion suivent une base commune, pourtant chaque plan de gestion est unique.

Cette année, pour les sites départementaux, 2 plans de gestion ont été terminés (Parc forestier de la Poudrerie et Parc Georges-Valbon) et 2 autres sont en phase de diagnostics (Parc de la Haute-Ile et Parc de l'Île Saint-Denis). Leur mise en œuvre est prévue pour début 2017.

Jusqu'à fin 2016, le Conseil départemental est gestionnaire de la Poudrerie. La question se pose sur la suite donnée par l'Etat pour un prolongement de la convention entre l'AEV, l'Etat et le Département.

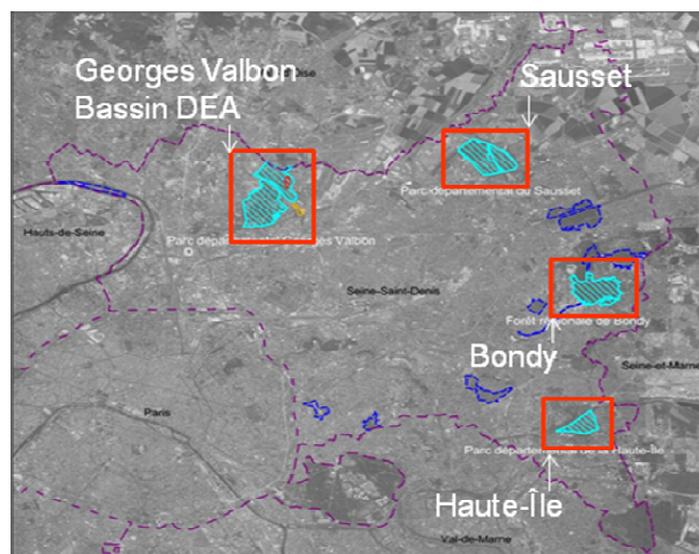
Pour la Forêt Régionale de Bondy, l'Agence des Espaces Verts (AEV) a également réalisé un plan de gestion dédié aux milieux naturels, depuis 2008 prenant en compte à la fois les zones forestières essentielles au maintien des pics mais également la zone humide constituée d'une roselière en pleine croissance. Des suivis ornithologiques spécifiques aux espèces forestières sont réalisés depuis 2015 par l'animateur Natura 2000 dans la Forêt Régionale de Bondy afin de maintenir une pression d'observation jusque là non assurée.

Enfin, la ville de Montreuil possède également un ancien plan de gestion pour le parc des Beaumonts qui devrait être renouvelé dans les prochaines années.

2.3) L'étude animation 2015 : une étude dédiée au Blongios nain

En 2015, le Département a commandité une étude spécifique pour mieux connaître l'écologie du Blongios nain. Cette étude répond à trois objectifs :

- Déterminer les fonctions (nidification, alimentation) des plans d'eau des quatre entités favorables à l'espèce (Parc départemental Georges-Valbon, Parc départemental du Sausset, Parc départemental de la Haute-Ile et Forêt Régionale de Bondy).
- Evaluer les contrats Natura 2000 passés en faveur de l'espèce.
- Définir un plan d'actions avec des orientations de gestion et d'aménagement à l'échelle du site.



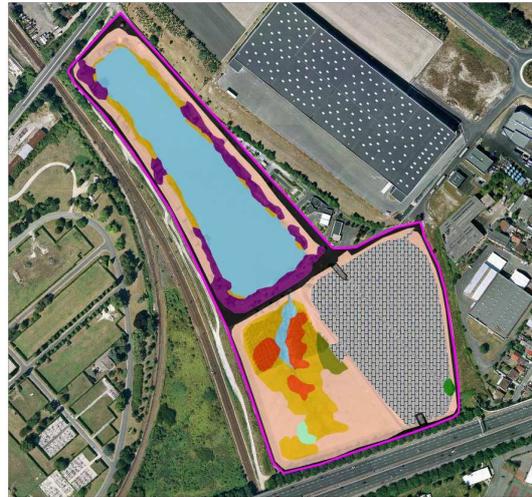
Localisation des entités concernées par l'étude ©Ecoter, 2015

- **Des capacités d'accueil importantes en Seine-Saint-Denis**

Le Blongios nain est une espèce dite plastique du fait de sa capacité à s'adapter à des situations urbaines. C'est un héron qui vit dans des roselières de 0.1 à 1 ha et qui possède un régime alimentaire composé essentiellement de poissons, amphibiens et insectes. Il apprécie particulièrement les roselières de phragmites denses séparées de chenaux, facilitant la chasse.

Les entités étudiées font état de pas moins de 7 plans d'eau possédant des conditions favorables (habitat et ressources) à la nidification de l'espèce sur le site Natura 2000. C'est le cas par exemple de l'Etang de Virginie en Forêt Régionale de Bondy qui possède une roselière de grande taille vigoureuse et dense.

L'étude démontre également que les bassins de rétention (en gestion par la Direction des Eaux et de l'Assainissement) en eau possèdent des habitats favorables aux Blongios. C'est notamment le cas pour le bassin de la Molette, qui est constitué d'une roselière de 0.7 ha. Outre son rôle de corridor pour le parc Georges-Valbon, il pourrait à l'avenir être un important site de nidification.



Légende

Bassin DEA de la Molette

Zone d'expertise pour le Blongios nain

Habitats simplifiés

- | | |
|---|---|
| Boisements caducifoliés, alignements d'arbres, secteurs arborés | Roselières pictées de saules |
| Friches buissonnantes des berges | Plan d'eau |
| Friches herbacées | Plateforme bétonnée |
| Prairies | Chemins, voiries et zones aménagées / artificialisées |
| Prairies à tendance humide | Bâtiments et infrastructures liés au fonctionnement du bassin |
| Roselières | |

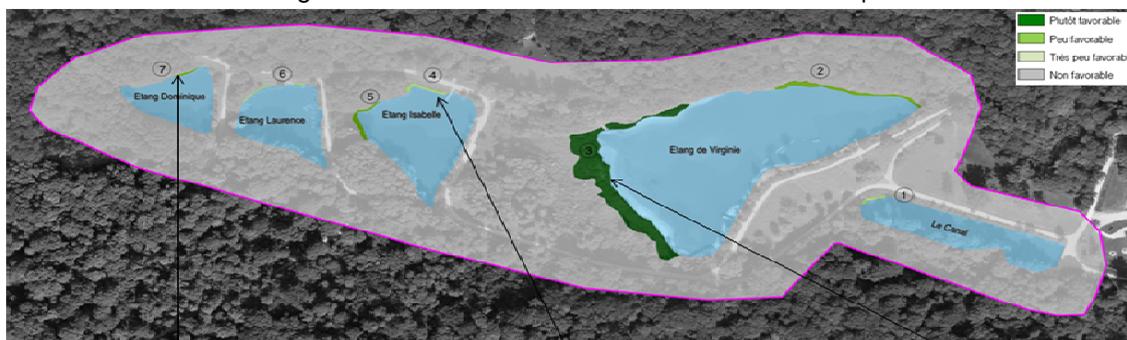
Echelle : 1/5 000
 0 m 50 m 100 m
 Source : ECOTER, CG93
 Date de réalisation : 11/15
 Expert : G. WRONA - ECOTER
 Fond et Licence : IGN BD ORTHO, CG93

• **Des pistes pour l'avenir**

L'étude du Blongios nain de 2015 permet d'aller au-delà, en proposant un plan d'actions pour la préservation de cette espèce, à l'échelle du multi-sites.

Ainsi, plusieurs orientations sont communes à chaque site :

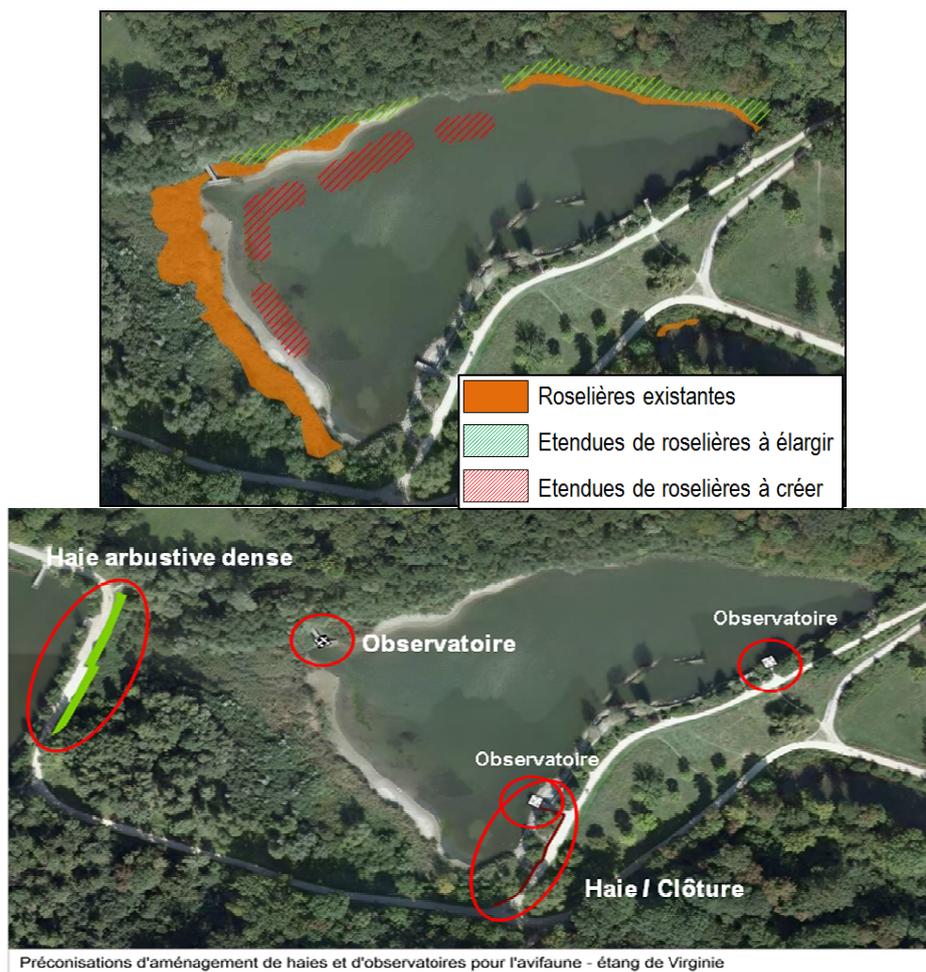
- Augmenter la surface de roselière par un reprofilage de berge, des radeaux flottants ou des îlots (cas de l'étang de Virginie ci-dessous).
- Lutter contre la végétation invasive ou à caractère envahissant qui entre en concurrence avec les



phragmitaies.

- Renforcer la roselière par un entretien fréquent par faucardage et curage.
- Gérer la fréquentation en aménageant des observatoires et des zones d'écran (haie pluristratifiée, ganivelle).
- Gérer les niveaux d'eau pendant la période de reproduction par du pompage afin de permettre la nidification.

Ainsi, par exemple, sur le cas de l'étang de Virginie, le bureau d'études Ecoter propose de créer des îlots de phragmitaies et d'élargir les zones nord d'une part (figure ci-dessous), et d'autre part, de mettre en défens des espaces accessibles et créer des observatoires.



L'étude 2015 ne nous permet pas d'avoir une idée du fonctionnement en réseau du multi-sites. Cette conclusion nous amène à proposer pour 2016, une étude sur les aires de déplacements potentielles des espèces. En effet, nous avons très peu de données sur le déplacement effectif des espèces, sur la fonctionnalité des zones identifiées comme trames vertes et bleues pour le site Natura 2000. Ainsi, il nous semble intéressant de nous orienter dans cette voie bien que le travail de terrain reste expérimental.

2.2) Les contrats Natura 2000, bilan et perspectives

La mise en œuvre des actions définies dans le DOCOB peut bénéficier de cofinancements dans le cadre d'un « Contrat Natura 2000 ». Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. Le contrat Natura 2000 n'est pas soumis à évaluation des incidences puisqu'il est logiquement construit pour être en faveur aux espèces ayant valu la désignation du site.

- **Bilan des contrats 2012-2014**

De 2012 à 2014, le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis a obtenu 6 contrats Natura 2000 :

- Le contrat « Amélioration de la qualité du marais » au parc départemental du Sausset ayant consisté en un désenvasement et un faucardage (automne 2013). Les objectifs étant de préserver l'habitat du Blongios, lutter contre la dynamique de comblement et redynamiser les phragmitaies. Cette intervention a eu à priori un effet positif sur le marais puisque le Blongios est passé de nicheur probable à nicheur certain.



Session de faucardage ©CD93



Création d'un chenal végétalisé ©CD93

- Les deux contrats « Extension des zones de nidification du Blongios nain » au parc départemental Georges-Valbon ont permis de créer des espaces complémentaires de refuge sur le Grand lac, d'éviter le dérangement de l'espèce à l'étang des Brouillards et de créer de chenaux de chasse au Vallon écologique. Il est à noter que l'aménagement de radeaux végétalisés sur le Grand lac n'a pas fonctionné en raison de la colonie de Bernaches du Canada. En effet, celle-ci a brouté l'ensemble des radeaux empêchant la croissance de la phragmitaie. Des dispositifs anti-bernache (filet, grillage) ont été mis en œuvre pour limiter la consommation des jeunes pousses. Le Blongios nain est toujours nicheur certain sur le site (Etang des Brouillards) et le nombre de couple est stable.
- Les contrats « Réhabilitation des habitats de la Pie-grièche » ont concerné trois entités : le parc départemental Georges-Valbon, le parc départemental du Sausset et le parc communal des Beaumonts. Les travaux ont consisté en la réouverture des milieux fermés vers des milieux semi-ouverts composés de prairies rases et de buissons d'épineux. Cet habitat est favorable à la nidification de la Pie-grièche écorcheur. Les résultats de ces contrats sont plutôt positifs dans l'ensemble puisque plusieurs Pie-grièche ont été observées en halte migratoire aux Beaumonts et

au parc du Sausset ce qui démontre que ces espaces sont favorables à leur accueil. Au parc Georges-Valbon, les suivis n'ont pas permis de contacter cette espèce ni le cortège typique d'oiseaux des milieux ouverts. Les travaux étant récents (fin 2014), il est possible que le site ne soit pas encore optimal pour l'espèce.



Contrat Pie-grièche écorcheur – Georges-Valbon ©CD93

Contrat Pie-grièche écorcheur -Beaumonts ©Montreuil

En 2015, des échanges ont été engagés entre l'animateur et plusieurs des grands gestionnaires (Département, AEV, Montreuil) afin d'évaluer les opportunités de montage de contrats Natura 2000. Des propositions de contrats ont ensuite été présentées à la DRIEE, qui a priorisé les projets en fonction des enjeux de conservation des espèces, et des crédits disponibles.

- **L'année 2015, une année de transition sans passation de contrat Natura 2000**

Le FEADER est le fond d'investissement de l'Union Européenne dans le développement des territoires. Il est également sollicité dans le financement des contrats Natura 2000. La stratégie européenne de financement est renouvelée tous les six ans. Ainsi, les 6 précédents contrats ont été financés par l'ancien programme FEADER 2008-2014. L'avènement d'un nouveau programme pour la période 2014-2020 a conduit l'ensemble des acteurs régionaux, départementaux et locaux à réfléchir aux spécificités françaises. Ces débats se sont produits fin 2014 et pendant l'année 2015 permettant ainsi de constituer la déclinaison française du FEADER.

2015 a été une année de transition sans passation de contrat faute de cadre francilien.

- **3 propositions de contrats pour améliorer les conditions d'accueil du Blongios nain, espèce phare du site Natura 2000**

Cette année, 3 projets de contrat ont été retenus comme pouvant faire appel à un financement du FEADER pour l'année 2016. Ils seront présentés en commission en début d'année 2016

Les trois contrats qui ont été proposés pour l'année 2016 visent à accroître le potentiel nicheur du Blongios nain. Ce plus petit des hérons d'Europe est en effet en nette progression sur le site de Seine-Saint-Denis avec chaque année 10% à 20% des couples d'Ile-de-France. Le Blongios n'en reste pas moins une espèce quasi-menacée et rare au niveau régional. Comme ses congénères hérons, il apprécie la vie cachée des

roselières et ne se montre que lorsqu'il chasse dans les chenaux. Il lui faut donc une roselière large mais entrecoupée de passages pour pouvoir se développer.

Les trois projets de contrat font appel à une réflexion basée sur la gestion des berges des étangs. En effet, les végétaux d'une roselière sont des plantes hygrophytes. Elles nécessitent que leurs racines et une partie de leur tige soient immergées toute l'année. Le niveau d'eau est dans la majeure partie des zones humides de Seine-Saint-Denis, un phénomène peu contrôlable en raison de différents apports : remontée de nappes, pluie, inondation. C'est pourquoi, nous tentons avec les contrats, de travailler sur le deuxième aspect : le profil de la berge.

Une autre menace qui touche les étangs est la prolifération d'espèces invasives et à caractère envahissant en bordure d'étangs. Ces végétaux à forte croissance viennent stopper la croissance des roselières créant une barrière naturelle mais également grignotent petit à petit les bandeaux de phragmites.

- **Deux contrats pour réguler la prolifération des espèces à caractère envahissant et permettre le développement des roselières**

La lutte contre les essences à caractère envahissant a été déclarée au parc départemental Georges-Valbon et à la Forêt Régionale de Bondy. En effet, ces deux entités possèdent des étangs (Vallon écologique et Etang de Virginie) au fort potentiel qui est limité par une végétation proliférante. Le Blongios nain a en plus été vu (avec une nidification au Vallon en 2009) depuis quelques années sur ces deux espaces, ce qui rend compte d'une dégradation progressive de la qualité de l'habitat. Les deux contrats Natura 2000 permettront de mener une réflexion sur les différents moyens de lutte associés aux plantes problématiques afin d'y appliquer une gestion écologique qui se veut douce et innovante.

Les chantiers à venir seront réalisés en dehors des périodes de reproduction afin de ne pas déranger les espèces qui y nidifient (entre octobre et novembre).

Le contrat Natura 2000 du Vallon consiste à rouvrir la berge sud du plan d'eau afin d'accroître la largeur de la roselière, en concurrence actuelle avec des espèces au fort pouvoir de colonisation (Buddleia et Cornouillers). La fermeture progressive du milieu fragilise la pérennité du site qui a été pendant plusieurs années un site de nidification du Blongios nain. L'objectif est de multiplier les zones possibles de nidification afin d'accroître le nombre de couple nicheur sur site.



Périmètre du contrat Natura 2000 ©CD93



Fermeture du Vallon écologique ©CD93

Le contrat Etang de Virginie portée par l'Agence des Espaces Vert, propriétaire et gestionnaire du site, consiste à limiter l'extension de l'aulnaie-frênaie-saulaie (figure ci-dessous) présente au sud du plan d'eau, de réduire la fréquentation du public, d'éviter une homogénéisation de la végétation et enfin de favoriser l'extension de la roselière pour le Blongios nain.



Illustration 1: Zone avant intervention



Illustration 2: Zone pendant intervention



Illustration 3: Zone 8 mois après l'intervention

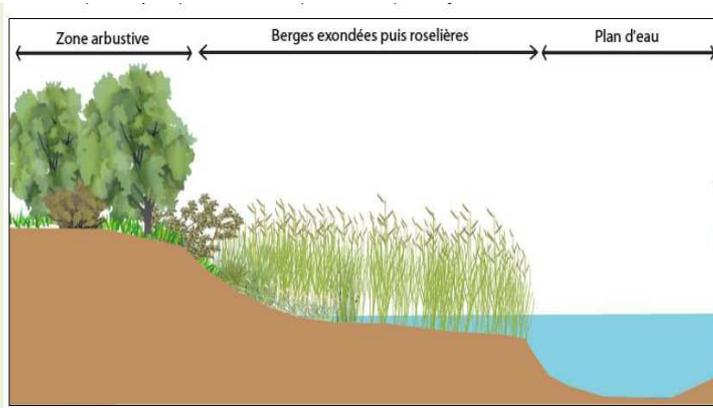
- **un contrat visant à faire évoluer le profil des berges et des roselières**

Le parc de la Haute Ile est en bordure de Marne. C'est un lieu privilégié pour les oiseaux des zones humides. En contact direct avec la trame bleue (Marne), il possède une mosaïque de milieux en faveur des limicoles (petits échassiers) notamment. C'est également un parc avec un fort potentiel d'accueil du Blongios nain qui a été observé plusieurs fois sans s'y reproduire (jeunes et erratiques). Malgré une roselière de grande superficie (en pourcentage de surface sur le parc), les bandeaux sont relativement fins. Cette situation empêche certainement les hérons de nidifier.

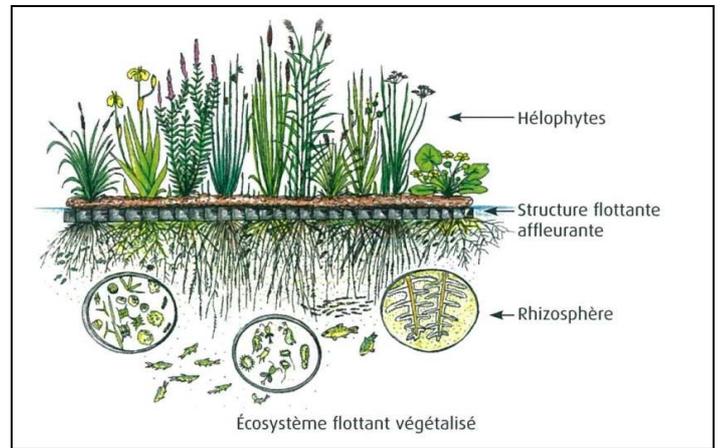
Ainsi, l'objectif d'un contrat Natura 2000 est d'élargir les roselières en remodelant des berges. Ces dernières à forte pente seront adoucies. Un profil de berge est à déterminer pour chacun des cas identifiés comme favorables. Une autre solution réside en la création de radeaux de végétations hygrophiles (vivant en milieux humides) aux abords des roselières existantes afin de les élargir.

Plus globalement, ces trois contrats vont permettre de lancer une réflexion plus large sur la gestion des berges à l'échelle du multi-site afin d'atteindre une cohérence dans leur entretien. Ce sera un des objectifs

en 2016 pour l'animateur, rédiger un recueil de préconisation de gestion des berges favorables à Natura 2000.



Profil de berge type – Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain _ Ecoter, 2015



Radeau flottant – Plan d'actions synthétique en faveur du Blongios nain _ Ecoter 2015

Tableau récapitulatif des futurs contrats Natura 2000

Bénéficiaire	Montant total (€ HT)	Actions prévues	Espèces concernées	Surface	Mesure DOCOB	Avancement (sous réserve d'obtention des subventions)
Parc Georges Valbon	98 400	Identification, marquage conservation d'arbres remarquables. Débroussaillage et ramassage. Coupe des essences envahissantes Dessouchage si nécessaire. Enstérage. Entretien sur 4 ans.	Blongios nain	0.8 ha	G2	Travaux 2016 Entretien 2017, 2018, 2019,2020
Parc de la Haute-Ile	42 689	Prélèvement de la terre de haut de talus Remodelage de la berge par terrassement. Pose d'une clôture	Blongios nain	3750 m ² 730 mL de clôture	G2	Travaux 2016
Forêt Régionale de Bondy	10 240	Intervention mécanique de recépage et d'arrachage des cépées Pose d'une clôture	Blongios nain	1700 m ²	G2	Travaux 2016

3. Évaluation des incidences des projets

3.1) Les études des incidences et les évaluations environnementales

Les études d'incidences auxquelles l'animateur a été associé sont de nature diverse :

- **Évaluations environnementales :**
 - 2014 : lancement du dialogue compétitif pour l'aménagement du Terrain des Essences, échanges autour des besoins en évaluations environnementales, CDT : Paris-Est entre Marne et Bois, Est de la Seine-Saint-Denis.
 - 2015 : projet de construction du collège de Montreuil, Révision du PLU de Blanc-Mesnil, modification du PLU de Sevrans, modification du PLU de Livry-Gargan, PLU d'Aulnay-Sous-Bois.
- **Modifications ou élaboration de PLU :**
 - Année 2014 : diagnostic du PLU de Tremblay-en-France, modification du PLU de Noisy-le-Grand, révision du PLU de Rosny-sous-Bois
 - 2015 : Révision du PLU de Blanc-Mesnil, modification du PLU de Sevrans, modification du PLU de Livry-Gargan, PLU d'Aulnay-Sous-Bois.
- **Études d'incidences sur le site Natura 2000 :**
 - 2014 : logements Dugny L'Orée du bois, Projet Bel Hair au Parc des Beaumonts
 - 2015 : logement Dugny L'Orée du bois, manifestations sportives à Bondy, projet de collège de Montreuil.
- **Études d'incidences à proximité du site Natura 2000 :**
 - 2014 : projet du Grand Paris Express (portion 14 à 17), Parvis de la gare TEN sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune
 - 2015 : Parvis de la gare TEN sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune, projet du Grand Paris Express (portion 11, 15 et 17), projet de centre culturel musulman à Dugny.

3.2) L'animateur Natura 2000 au cœur des projets

En 2015, l'animateur du site a été de nombreuses fois mobilisé par les mairies, Etablissement public administratif (EPA) et les aménageurs avant le lancement des procédures auprès de l'autorité environnementale (AE). L'animateur est donc bien identifié comme le référent sur tous projets d'aménagements à proximité ou sur le site Natura 2000. Il est à noter que l'année 2015 a été particulièrement chargée en projets : modification ou révision de PLU, projet d'aménagements et manifestations sportives.

L'animateur fait aussi le lien avec les services de l'Etat (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) sur l'ensemble des projets et veille à ce que les engagements pris soient en accord avec les enjeux de conservation du site Natura 2000.

4. Suivis et inventaires scientifiques

4.1) Le suivi des espèces

L'action du DOCOB « S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats » définit les modalités de suivi de 6 des 12 espèces du site Natura 2000 (voir le détail en annexe 1).

Ce tableau récapitule les recommandations de l'action S1 du DOCOB, ainsi que les suivis qui ont conformément été réalisés entre 2014 et 2015 :

Espèce	Action S1 du DOCOB	2014	2015
Blongios nain	Suivi annuel à Georges Valbon et au Sausset. Tous les deux ans sur la forêt de Bondy	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département. Etude d'Ecoter sur cette espèce
Bondrée apivore	Tous les 2 ans sur le bois de Bernouille.	Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département.	2 passages de l'animateur au Bois de Bernouille
Martin-pêcheur d'Europe	Suivi tous les deux ans à l'Île-Saint-Denis et la Haute-Île	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.
Pic noir	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.	Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, le parc forestier, la Fosse Maussoin de la Poudrerie la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département. (étude réalisée en 2011)	Suivi de l'avifaune à la Fosse Maussoin et à la Poudrerie, réalisé par le CORIF pour le compte du Département. Passage au bois de Bernouille, Forêt Régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye par l'animateur
Pic mar	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.		Passage au bois de Bernouille, Forêt Régionale de Bondy et Coteaux de l'Aulnoye par l'animateur
Sterne pierregarin	Tous les ans pour la Haute-Île, tous les deux ans pour l'Île-Saint-Denis, Georges Valbon et le Sausset.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département. Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.

Pour les 6 autres espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais et Pie-grièche écorcheur), ces espèces sont observées grâce au réseau de surveillance mis en place par certains gestionnaires et les associations (LPO, CORIF),

notamment dans les parcs départementaux, les propriétés de l'AEV et le parc des Beaumonts (suivi de l'avifaune des parcs départementaux, observations par les techniciens et les gardes, observations par les associations naturalistes...). Les observations des naturalistes sont centralisées dans la base de données de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU).

4.2) Les données de 2014 à 2015

Les observations des espèces du site Natura 2000 connues à ce jour sont présentées dans le tableau ci-dessous, qui est **non exhaustif**, l'animateur ne disposant pas à cette date de toutes les observations pour l'année 2015. Les personnes disposant de données sur ces espèces sur le site Natura 2000 sont invitées à les transmettre à l'ODBU (odbu@cg93.fr). Par ailleurs, ces données sont en cours de validation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

- **Les espèces des milieux humides**

Blongios nain	2014	2015
Parc Georges Valbon	1 couple et 3 juvéniles	2 couples et 6 juvéniles 1 individu hivernant
Parc de la Haute-Ile	1 individu	/
Parc du Sausset	1 couple nicheur certain, 1 couple probable et 2 juvéniles	1 couple certain et 4 juvéniles, 1 couple probable

Le constat des années précédentes est renouvelé avec une population de Blongios nain qui se maintient sur le site Natura 2000. Les effectifs nicheurs sont stables et le nombre de petits laisse présager un avenir radieux pour l'espèce en Seine-Saint-Denis. De plus, les efforts engagés (contrats Natura 2000 passés et à venir) pressentent de l'accueil de plus de couples pour les années à venir. Cette année a été marquée par la présence d'un individu pendant la période hivernale. Les raisons de sa présence peuvent être multiples : hivernant avéré, perte de repère durant la migration, oiseau blessé ou cherchant de la nourriture.

Butor étoilé	2014	2015
Parc Georges Valbon	1 individu	1 individu
Parc du Sausset	2 individus	2 individus

Le Butor étoilé a une population qui se maintient sur le site Natura 2000. Les deux ou trois individus de Seine-Saint-Denis se cantonnent pour l'instant au Parc du Sausset et Georges Valbon. Cela peut s'expliquer par des conditions en termes de niveaux d'eau, de superficie des roselières et de ressources alimentaires suffisantes. Les périodes d'observation du Butor étoilé s'échelonnent entre septembre et mars qui correspond à la période d'hivernage de l'espèce. Des observations en fin de période de nidification (27 juin

2015 à Georges-Valbon, ©Faune-IDF) ont déjà été faites mais aucun indice (comportement, construction d'un nid, interactions) ne laisse apparaître une nidification.

Sterne pierregarin	2014	2015
Parc de la Haute-Ile	2 couples dont un nicheur certain (2 juvéniles)	3 individus dont 1 jeune erratique.
Parc des Beaumonts	1 individu	1 individu
Parc Georges Valbon	1 couple et 2 juvéniles	1 individu
Parc du Sausset	1 couple nicheur et 3 juvéniles	1 couple certain et 1 juvénile, 1 couple probable

La population de Sternes est stable en raison de la pose de radeaux qui leur procure un habitat non soumis aux aléas climatiques. Néanmoins, cette année, le couple de Sterne présent à la Haute-Ile a abandonné son nid (et ses œufs) à cause d'un fort dérangement par les autres oiseaux se servant de la plateforme (Cormorans par exemple).

Martin-pêcheur	2014	2015
Parc de la Haute-Ile	2 couples dont un nicheur certain (2 juvéniles)	3 individus
Parc Georges Valbon	1 individu	2 individus
Parc de l'Île Saint-Denis	1 couple et 2 juvéniles	1 individu
Parc de la Poudrerie	1 couple nicheur et 3 juvéniles	/
Parc du Sausset	2 individus	3 individus

Les observations du Martin-pêcheur démontrent que la population se maintient sur le site Natura 2000. Ce dernier est un espace de chasse plutôt que de nidification malgré l'aménagement de nichoirs dans certains parcs (Parc départemental du Sausset). Cette espèce trouve encore des espaces naturels (rives de la Marne) pour creuser ces loges. A noter que cette année, aucun individu n'a été observé au parc forestier de la Poudrerie. Des actions sont inscrites au plan de gestion du parc pour rendre les mares plus attractives au Martin-pêcheur.

En conclusion, **les espèces de la directive I spécifiques aux milieux humides se portent bien**. Bien que souvent peu visibles, les suivis réalisés démontrent que les populations se maintiennent voir augmentent. Les nombreux aménagements réalisés en leur faveur peuvent en partie expliquer leur évolution en Seine-Saint-Denis malgré que certains d'entre eux soient difficiles à observer.

- **Les espèces des milieux forestiers**

L'étude d'animation 2014 des espèces forestières menée par Ecoter a été renouvelée en 2015 par l'animateur du site Natura 2000. Ces inventaires des espèces forestières sont pris en charge sur trois entités (Forêt Régionale de Bondy, Bois de Bernouille, Coteaux de l'Aulnoye) en réalisant 2 à 3 passages (repassage sur des points d'écoute ainsi que des transects) pendant la période de reproduction. Les sites non concernés par un suivi conventionné (suivi LPO et Corif) ont été sélectionnés par ce suivi complémentaire afin d'obtenir un recueil de données plus homogène à l'échelle du site Natura 2000. Ces suivis n'ont pas permis de déterminer le statut exact des individus observés mais chaque mâle chantant ou défendant son territoire peut être un nicheur probable. Ce suivi est reconduit pour 2016 afin de maintenir une pression continue sur plusieurs années et ainsi pouvoir évaluer les dynamiques de populations.

Légende :

Donnée issue de Faune Ile-de-France (LPO, CORIF, autres)

Donnée issue de l'étude d'animation 2014 d'Ecoter

Donnée issue des inventaires de l'animateur Natura 2000

Pic mar	2014	2015
Parc de la Poudrerie	2 couples nicheurs probables	4 individus
Forêt Régionale de Bondy	1 couple nicheur certain	1 nicheur probable
Bois de Bernouille	/	1 nicheur probable
Parc du Plateau d'Avron	1 couple nicheur probable	/
Parc de la Fosse Maussoin	/	1 individu

3 Pics mar ont été observés en 2015 au Bois Saint Martin qui constitue sans doute l'un des bastions de pics de la Seine-Saint-Denis.

Pic noir	2014	2015
Parc Georges Valbon	1 individu	/
Parc de la Poudrerie	1 couple nicheur probable	1 couple certain et 2 juvéniles
Forêt de Bondy	1 couple nicheur probable	1 couple probable
Coteaux de l'Aulnoye		/
Parc de la Haute-Ile		1 individu
Bois de Bernouille	1 couple nicheur certain et 2 juvéniles	1 couple probable
Parc des Beaumonts	/	1 individu

2 Pics noirs ont également été observés au Bois Saint Martin.

Bondrée apivore	2014	2015
Parc de la Haute-Ile	1 individu en vol	/
Parc des Beaumonts	59 individus en vol	64 individus en vol et 1 individu en halte
Parc du Sausset	/	3 individus en vol
Bois de Bernouille	1 couple nicheur certain et 1 juvénile	1 couple probable

2 individus ont été observés au Bois Saint Martin en 2015 et sont certainement nicheurs au vu de la taille du boisement.

A noter que la plupart des observations de Bondrée apivore se font en période de migration. Les individus sont vus en vol, le site Natura 2000 ne constitue pas a priori une halte migratoire pour cette espèce.

Ainsi, les espèces forestières semblent se maintenir sur le site Natura 2000. On note notamment que la plupart des couples sont fidèles à leur emplacement. Cela démontre que les conditions favorables en termes d'habitats et des ressources perdurent sur ces entités.

- **Les espèces des milieux ouverts**

Espèce	Parc	2014	2015
Busard Saint-Martin	Parc des Beaumonts/	/	5 individus en vol
Hibou des marais	Parc du Sausset	/	
	Parc de la Haute-Ile	1 individu	1 individu
	Parc des Beaumonts	1 individu	
Pie-grièche écorcheur	Parc du Sausset	/	1 individu en halte
	Parc des Beaumonts	/	1 à 3 individus en halte

La Gorgebleue à miroir a été observée en dehors du site à Tremblay en France (un individu).

Malheureusement, le tableau ci-dessus recense les observations ponctuelles et anecdotiques à l'échelle du site Natura 2000. Il convient néanmoins de noter que la Pie-grièche écorcheur a effectué deux haltes au parc départemental du Sausset et parc communal des Beaumonts. C'est un constat encourageant pour cette espèce en fort déclin en Ile-de-France et particulièrement cette année où les effectifs ont été très faibles. Ces deux sites ont fait l'objet de contrats Natura 2000 pour cette espèce. Désormais les habitats et la ressource alimentaire sont de nouveau réunis pour accueillir la Pie-grièche écorcheur.

Pour conclure, les données démontrent de nouveau une bonne santé des espèces propres aux milieux humides et forestiers mais des difficultés pour les espèces des milieux ouverts de se développer. Néanmoins, les dernières données d'haltes migratoires prolongées (15 jours au parc des Beaumonts) sont encourageantes. Elles mettent en évidence l'importance des contrats Natura 2000 dans la conservation des espèces ayant valu la désignation du site.

Cette année, l'étude Blongios a démontré les potentialités du site Natura 2000 ce qui conduit le Département à envisager de nouveaux contrats Natura 2000 en faveur de l'espèce.

En 2016, une étude sur le déplacement des oiseaux est commandée afin de mieux comprendre le fonctionnement en réseau de notre site. Certains secteurs hors ZPS, sont, nous le savons d'ores et déjà essentiels : les bassins de la DEA, le canal de l'Ourcq, le Bois Saint Martin... d'autres secteurs phare pourraient être identifiés et nous permettre de mieux comprendre les aires de vie et de circulation des espèces ayant permis le classement. L'objectif de l'étude est de connaître les voies de circulation des espèces Natura 2000, les zones de fractures effectives et ainsi d'orienter nos réflexions sur les trames vertes et bleues. Le sujet est expérimental et nécessitera de longues heures de terrain sur les points hauts de la Seine-Saint-Denis.

5. Information, communication et sensibilisation

5.1) Natura 2000 à la COP 21

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 s'est tenu la 21ème Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP 21) au Bourget à proximité du Parc départemental Georges-Valbon. Cet



événement unique a permis de mettre en avant les particularités du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

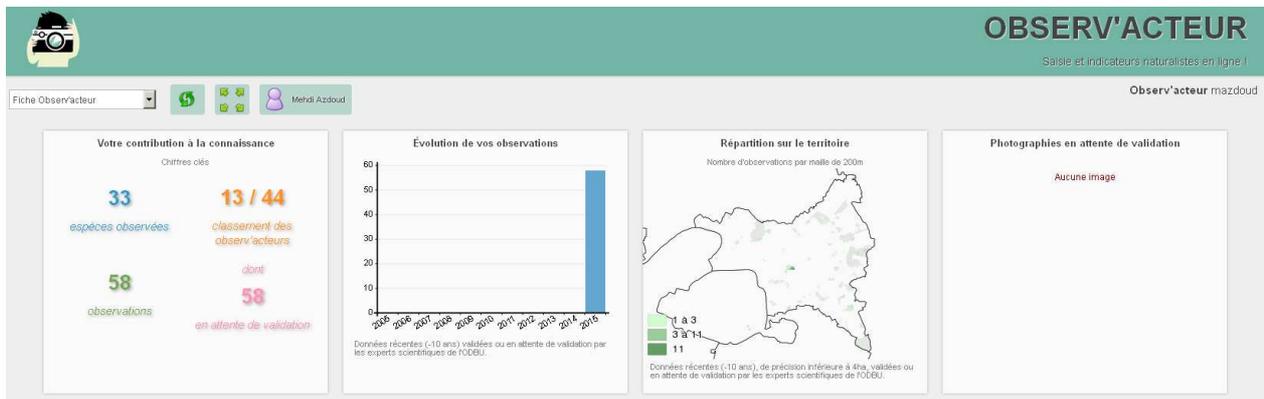
Le stand du Département a affiché fièrement la ZPS, véritable atout en matière d'adaptation aux changements climatiques d'une part et d'autre part, en matière de préservation de la biodiversité urbaine du département de Seine-Saint-Denis.

L'animateur Natura 2000 a notamment réalisé une animation avec les équipes des parcs départementaux pour faire découvrir, apercevoir les 12 oiseaux remarquables et comprendre les enjeux de conservation, les menaces et les projets d'aménagements et de gestion nécessaires. La mallette pédagogique Natura 2000 a servi de support à cette animation. En effet, composée de plus de 135 photographies, elle est un formidable outil de communication : disponible gratuitement en format numérique sur : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> (Rubrique Natura 2000).

5.2) La sortie de la web app « Observ'acteurs »

Depuis 2009, les Observ'acteurs sont de plus en plus nombreux et participent activement à la récolte de données Natura 2000. En effet, depuis sa création jusqu'en 2010, les Observ'acteurs n'étaient pas très nombreux. En moyenne, ils contribuaient à moins de 10 % des observations des espèces Natura 2000. En 2012, la récolte des données a atteint les 42.5 % avant de se stabiliser autour des 28%. En 2014, les Observ'acteurs ont contribué à plus de 68 % des données d'espèces Natura 2000.

Il y a un an, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) a mis en place une Web Application pour saisir des données naturalistes en ligne partout en Seine-Saint-Denis. 44 Observ'acteurs ont déjà créé leur compte, contribuant à plus de 2000 nouvelles données venues s'ajouter aux 200 000 de la base !

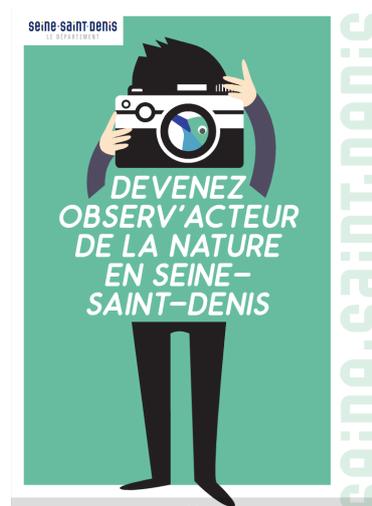


Outre l'intégration de nouvelles données facilitée par la géolocalisation, cette Web App' propose 5 fiches bilan accessibles en temps réel (à l'échelle du Département, de la commune, par Observ'acteurs...). Elles vous permettent d'en savoir plus sur les contributions de la communauté des Observ'acteurs de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

L'équipe de l'ODBU est à votre disposition pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche. Alors qu'attendez-vous pour sauter le pas du numérique ?

Pour plus d'informations sur la démarche Observ'acteurs : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Devenez-Observ-acteur.html>

Pour contribuer vous aussi, rendez-vous sur <http://observacteur.seine-saint-denis.fr>



6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions

De part sa configuration et la nature des acteurs concernées, le site Natura 2000 est au cœur de différentes politiques publiques. Le Département, en tant qu'animateur du site, a apporté sa contribution à de nombreux autres programmes ou interventions de l'État, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site :

2014

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
 - Projet d'aménagement du terrain des essences (Direction de l'Aménagement et du Développement, CG93),
 - Projet d'aménagement du parvis de la gare TEN (Préfecture de la Seine-Saint-Denis),
 - Projet d'aménagement de logement Dugny l'Orée des bois (OPH93).
 - Projet aménagement du Plateau d'Avron (Ville de Rosny-sous-Bois).
- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :** Aucun
- **Appui scientifique aux gestionnaires**
 - Conseils scientifiques dans la mise en place du contrat Natura 2000 du parc intercommunal des Beaumonts (Ville de Montreuil).
 - Conseils de gestion auprès du Service espaces verts de Neuilly-sur-Marne aux abords du Parc du Croissant Vert.

2015

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
 - Projet d'aménagement du collège de Montreuil
 - Projet d'aménagement du parvis de la gare TEN (Préfecture de la Seine-Saint-Denis),
 - Projet d'aménagement de la gare de la ligne 11
 - Projet d'aménagement du carrefour de Clichy-Montfermeil
- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :** Aucun
- **Appui scientifique aux gestionnaires**
 - Conseils à la mise en place des futurs contrats Natura 2000.

Le rôle de l'animateur du site Natura 2000 est essentiel aux conseils des différentes structures. L'appui est dispensé dans plusieurs domaines et sur différents zones du territoire. La thématique Natura 2000 est donc au cœur de nombreux projets et la sensibilisation aux enjeux et objectifs de développement durable définie dans le DOCOB est sans cesse prodiguée aux participants.

L'intégration de Natura 2000 dans les projets induit une meilleure prise en compte des enjeux écologiques d'une part et d'autre part de la cohérence dans la gestion des espaces verts du département.

7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site

7.1) Gouvernance du site

- **Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :**

Les Comités de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis permettent de réunir l'ensemble des membres du Comité sous la Présidence de Monsieur Bélaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement.

Ces COPIL réalisent le bilan des années passées depuis la désignation le 29 novembre 2011 et son renouvellement le 29 janvier 2015 du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en tant que structure animatrice. Le COPIL a ainsi l'occasion de présenter les missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions des années passées: « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

Les COPIL valident un certain nombre de proposition d'actions durant les 3 années d'animations :

- **« Animation du DOCOB » (A1) :** montage des premiers contrats Natura 2000, organisation des comités techniques, accompagnement et suivi des porteurs de projet sur les études d'incidence, suivi de l'élaboration de la 2e liste locale des activités soumises à évaluation de leurs incidences, rédaction du rapport annuel.
- **« Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) :** finalisation de quatre plans de gestion (parc départemental du Sausset, parc départemental Jean Moulin-Les Guilands, parc départemental Georges-Valbon et parc forestier de la Poudrerie), lancement de deux plans de gestion (parc départemental de la Haute-Ile et parc départemental de l'île Saint-Denis), inventaires dans le cadre du lancement du diagnostic écologique de la Haute-Ile et l'île Saint-Denis, et l'accompagnement des partenaires pour l'actualisation de leurs plans de gestion.
- **Amélioration des habitats humides, boisés et ouverts (G2 à G7) :** création d'habitats favorables (mise en place des contrats Natura 2000), gestion des habitats, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.
- **« Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) :** échanges avec les gestionnaires et les associations pour mettre en place des protocoles de suivi, collecte des données identifiées (études d'incidences, suivis, observations naturalistes...), réflexion sur l'analyse des tendances nationales et locales.
- **« Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels » (F1) :** échanges durant l'élaboration des plans de gestion, rédaction d'un volet Natura 2000 à intégrer dans les chartes d'accueil.
- **« Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1) :** diffusion de l'exposition et du dépliant d'information auprès du grand public, création d'une « mallette pédagogique » pour les animateurs et les enseignants et sortie de la mallette, évènementiel « 24 h

pour la biodiversité », élaboration d'un « Livret technique » pour les collectivités et les porteurs de projet, participation aux forums et événements ponctuels (forum des métiers, journée d'échanges N2000, COP 21).

- **Animation de groupes de travail :**

Depuis 2012, des réunions de bilan ont eu lieu avec les associations naturalistes afin de faire le point sur les suivis des 12 oiseaux Natura 2000 à mener sur les parcs départementaux. Les discussions ont permis de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

Des échanges avec les 6 gestionnaires publics ont permis de faire le point sur l'avancée des plans de gestion et sur le suivi des espèces Natura 2000 sur leurs entités. Les milieux forestiers ont souvent été au cœur des débats puisque elle constitue la surface la plus importante du multi-site Natura 2000 et que sa gestion est compliquée.

- **Réunions ou rencontres avec les services de l'État**

Des échanges réguliers ont lieu durant toute l'année avec les services de l'État, et l'animateur a également participé à plusieurs réunions :

- Réunion d'information sur le FEADER du 7 juin, organisée par la Région et le DRIAAF à Paris.
- Réunion d'accueil es nouveaux chargé Natura 2000 du 29 Septembre 2014.
- Réunion d'échanges entre les animateurs Natura 2000 d'Ile-de-France du 18 novembre 2014.
- Réunion d'échanges avec la DRIEE, été 2015.

7.2) Compléments ou mises à jour du Docob

A partir du second semestre de l'année 2016, l'animateur du site Natura 2000 entame un renouvellement progressif du document d'objectifs (DOCOB) en fonction des erreurs constatées avec une mise à jour des cartes. Les éléments soumis à modification seront présentés au COPIL de l'année 2016. Il est convenu de réaliser le renouvellement complet du DOCOB d'ici 2017.

8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	Actions 2015
A1 : Animation du DOCOB	forte	COPIL et renouvellement de l'animation
		Renouvellement convention cadre
		Montage de trois contrats Natura 2000
		Diffusion des études Espèces forestières
		Réunion de restitution Blongios nain
A2 : accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	forte	En fonction des révisions PLU
		Suivi dossiers: gare TEN Dugny, Orée du Bois, Centre culturel musulman, Géothermie Dugny, Collège de Montreuil
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et amélioration des connectivités	faible	Préparation étude animation 2016 sur la TVB
G1 : mise en place des plans de gestion pour chaque entité	forte	Georges Valbon
		Rédac plan d'actions
		Finalisation du plan de gestion
		Poudrerie
		Rédac plan d'actions
		Finalisation du plan de gestion et copil
		Haute Ile - ISD
		Diagnostic et compléments

G2 amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	forte	Pêche d'étang au Sausset et Haute-Ile
		Etude sur la qualité de l'eau et son traitement -Etang de Savigny - Sausset
G4 favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	modérée	Mise en œuvre plan de gestion parc du Sausset : programme d'éclaircie à mettre en œuvre et évaluer
G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	modérée	Pas de contrats cette année
G6 ; Développement des écotones et de leurs qualités	faible	
G7 : lutte contre les espèces envahissantes	modérée	Entretien courant dans les parcs
S1 : suivi des espèces annexe 1	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO et le CORIF
		Suivi des espèces forestières avec la DRIEE
		Etude de l'écologie du Blongios et réussite des contrats N2000
F1 : organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	modérée	Participation à la COP 21 avec animations Natura 2000
C1 : communication et sensibilisation	forte	Exposition au parc Georges-Valbon
		Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette

Action	Priorité	Propositions 2016
A1 : Animation du DOCOB	forte	COPIL et renouvellement de l'animation
		Rédaction contrats Natura 2000
A2 : accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	forte	Diffusion du bilan de l'animation et de l'étude Blongios
		Restitution étude TVB
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et amélioration des connectivités	faible	Renouvellement progressif du Docob
		En fonction des révisions PLU
G1 : mise en place des plans de gestion pour chaque entité	forte	Suivi dossiers: gare TEN, lignes du Grand paris, collège de Montreuil, Ville-Evrard
G2 amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	forte	Restitution étude TVB et diffusion du document
G4 favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	modérée	Haute Ile – Ile Saint-Denis
G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	modérée	Phase 2 et 3: Enjeux, objectifs et actions
		Contrats Natura 2000 Georges-Valbon, Haute-Ile et Bondy
G6 Développement des écotones et de leurs qualités	faible	Etude sur la qualité de l'eau et son traitement -Etang de Savigny - Sausset
		Rédiger un recueil de préconisations de gestion et d'aménagement des berges
G7 : lutte contre les espèces	modérée	Mise en place d'une gestion sylvicole de type futaie jardinée au parc forestier de la Poudrerie
		Entretien par écopâturage et fauche
		Entretien courant dans les parcs + Recueil de préconisations de gestion des espèces

envahissantes		envahissantes
S1 : suivi des espèces annexe 1	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO et le CORIF
		Suivi des espèces forestières avec la DRIEE
F1 : organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	modérée	Rédaction d'une charte par parcs pour les manifestations sportives
		Journée technique sur la gestion des milieux humides
C1 : communication et sensibilisation	forte	Exposition au parc Georges-Valbon
		Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette

Conclusion et perspectives

L'année 2015 est marquée par l'étude d'animation du Blongios nain qui a permis de faire un bilan des potentialités d'accueil du site pour cette espèce phare. Croiser habitats et ressources permet d'orienter les équipes des entités du site Natura 2000 vers des réflexions d'aménagements et de gestion. Par ailleurs, l'étude et les observations de cette année, ont démontré l'importance des contrats Natura 2000 dans la conservation des espèces. Les effets escomptés sont en grande partie atteints. Il ne reste maintenant qu'à laisser faire la nature et le temps. Cela laisse également entrevoir d'autres contrats Natura 2000 pour la nouvelle programmation FEADER 2014-2020. L'objectif 2016 est d'offrir le maximum de sites de nidification pour le Blongios nain dont la population est en progression dans le département. Un suivi des contrats pendant la phase de travaux sera dorénavant réalisé par l'animateur qui s'assura de la bonne réalisation des procédures définies par le contrat Natura 2000.

Les projets d'aménagements en Seine-Saint-Denis en 2015 sont toujours aussi nombreux. Malgré tout, les maîtres d'ouvrages anticipent les procédures réglementaires en contactant l'animateur Natura 2000 et également les services de la DRIEE. On note néanmoins que des espaces verts hors du périmètre du site font souvent l'objet de projets d'aménagements. Ces zones vertes sont pourtant essentielles à l'échelle des espèces Natura 2000 (mais pas seulement) pour se déplacer. Les grands noyaux de biodiversité ne peuvent s'enrichir sans les corridors biologiques et inversement. Ces réflexions ont amené la DNPB à lancer pour 2016 une nouvelle étude d'animation sur les trames vertes et bleues vécues par les espèces Natura 2000. Cette étude, bien qu'expérimentale, se doit d'être un outil d'orientation des aménagements pour les entités Natura 2000 mais également en dehors.

L'animateur Natura 2000 est le relais local du site Natura 2000. Il est à la disposition de l'ensemble des collectivités, des privés et des particuliers. Il assure la veille du réseau et est en contact régulier avec les services de l'Etat mais également avec les gestionnaires (et propriétaires) des entités.

Enfin, cette année particulière a permis de faire découvrir le site Natura 2000 au plus grand nombre avec des événements internationaux tels que la COP21. La communication et la sensibilisation du public est un enjeu décisive pour la conservation du site Natura 2000. En 2016, en partenariat avec l'Agence des Espaces verts (AEV), l'animateur propose à une classe de BTS, de participer au suivi des espèces forestières en Forêt de Bondy. Une idée exemplaire pour de futurs acteurs de la nature !